

# Présentation de la plate-forme interministérielle de formation MENTOR

**MENTOR** est un programme interministériel de formation qui vise à repenser la manière d'appréhender la formation des agents publics. La plateforme Mentor a été construite avec les premiers partenaires du projet, à savoir le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les Ministères sociaux, les PFRH et les IRA, dans le cadre de nombreux ateliers de co-conception. Le MAA est donc un des premiers ministères à avoir accès à **Mentor**, mis en place par la DGAFP.

Cette plateforme répond au double objectif de mettre à disposition une offre en libre-service accessible à tout moment d'une part, et d'autre part de permettre au MAA, de mettre en œuvre son plan de formation à destination de tous les agents.

MENTOR n'a pas vocation à remplacer les formations mises en place par le MAA, mais plutôt à les compléter et à les diversifier, tout en facilitant l'accès à l'offre de formation interministérielle et en favorisant l'ouverture vers de nouveaux domaines.

Pour le MAA, MENTOR sera interconnecté au module formation de RenoiRH, dont le déploiement est prévu en 2022.

## Qui peut avoir accès à MENTOR ?

MENTOR est accessible à **tous les agents de la fonction publique d'État** des ministères partenaires et de leurs opérateurs. Depuis le 31 mai 2021, les agents du MAA peuvent accéder à la plate-forme interministérielle MENTOR

**Pour info** : le déploiement total vers tous les ministères est prévu à partir de janvier 2022).

**Chaque agent peut choisir librement les formations proposées**, quel qu'en soit le ministère concepteur, s'il fait partie du public visé par ladite formation.

## Quels sont les thèmes de formations professionnelles ?

L'offre de formation développée vise à l'acquisition de compétences dans les domaines transverses. Elle est structurée en 12 collections dont l'achat public, les finances publiques et la gestion budgétaire et financière, les langues, les ressources humaines, les techniques et affaires juridiques, les formations spécifiques aux missions des ministères, le management, le numérique, la préparation aux concours et examens professionnels, les valeurs de la République et la transformation de l'action publique.

MENTOR offre aux agents une opportunité pour s'affranchir des contraintes avec une offre en libre-service mobilisable à tout moment, en tout lieu et sur tout appareil.

Si vous voulez en savoir plus sur la formation en ligne avec le programme MENTOR, vous trouverez les réponses à toutes vos questions (calendrier d'ouverture, thèmes de formation, etc.) en [cliquant ici](#).

## Comment se connecter sur MENTOR ?

Dès à présent, rendez-vous à l'adresse suivante pour créer votre compte :

<https://mentor.gouv.fr/>

**Pour info** : Une note de service sera diffusée d'ici la fin de l'année définissant les modalités d'utilisation de la plateforme MENTOR

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31 ou 43.05

[unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) <http://agrifor.unsa.org/>